

Réduire, réutiliser et recycler les déchets

La Suisse est l'un des pays au monde où le taux de production de déchets par habitant-e est le plus élevé. Par des actions simples, les communes peuvent contribuer à réduire ce taux. L'approche par les 3R « Réduire, Réutiliser et Recycler » permet de préserver les ressources naturelles et de réduire les émissions de CO₂, tout en soutenant l'économie locale.



LIENS AVEC LE PLAN CLIMAT VAUDOIS



LIENS AUTRES FICHES



IMPLICATIONS POUR LA COMMUNE



Moins de 1 an
1-2 ans
2-4 ans



Simple
Moyenne
Élevée



Basses
Moyennes
Élevées

Objectifs

Réduire le gaspillage alimentaire et les objets à usage unique.

Augmenter la part de recyclage et de récupération des matériaux.

Encourager la réutilisation, la réparation et le partage d'objets.

Sensibiliser la population à la thématique de la gestion des déchets.

3 bonnes raisons de le faire

Diminuer notre empreinte écologique

La Suisse est le 3^e pays au monde qui produit le plus de déchets par habitant-e. Or derrière chaque kilo de déchet se cachent des gaspillages d'énergies et de ressources parfois très importants. Par quelques gestes simples, il est possible de réduire cette quantité de déchets et, ainsi, notre empreinte écologique.

Dynamiser l'économie locale et les relations sociales

Réparer ou réutiliser un objet permet de prolonger sa durée de vie tout en renforçant le tissu économique et les interactions entre les réseaux de valorisation. Les compétences et le savoir local se consolident, les liens se tissent et de plus en plus de personnes s'investissent dans une démarche qui contribue à dynamiser l'économie locale.

Réaliser des économies

Pour la plupart des ménages, suivre les principes des 3R mène à une économie de 10 à 20 % sur leur budget, que ce soit en achetant d'occasion ou en réduisant le gaspillage. Une économie qui se répercute également, pour les communes, sur les coûts de transport et de traitement des déchets.

Marche à suivre

1. Faire un état des lieux des actions existantes et identifier les besoins spécifiques.
2. Comparer l'organisation et partager les pratiques et les coûts avec les communes voisines.
3. Contacter votre périmètre de gestion ou la Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets (COSEDEC) pour bénéficier de conseils et de retours d'expériences.
4. Choisir 3 nouvelles actions parmi celles proposées par cette fiche (voir au verso) ou par le catalogue de recommandation de la DGE, à réaliser durant la durée du PECC.
5. Élaborer un plan d'action avec au minimum :
 - les actions choisies ;
 - les responsables de l'action ;
 - les ressources disponibles ;
 - le délai de réalisation.
6. Communiquer la démarche à vos habitant-e-s afin de valoriser le travail et d'obtenir leur adhésion, en s'appuyant sur les sociétés locales ou les associations partenaires.
7. Assurer un suivi des actions.

Légende des icônes

Pistes d'actions

Pour une commune, il existe de nombreuses manières d'agir. Le [catalogue de recommandations](#) édicté par la Direction générale de l'environnement (DGE) ainsi que plusieurs **démarches associatives** donnent des pistes d'actions concrètes :

Réduire... en renonçant notamment...

- Soutenir l'achat ou mettre à disposition des **objets réutilisables** (sacs en tissu, gobelets consignés, etc.) afin de limiter les objets à usage unique (voir [fiche 5](#)).
- Encourager les restaurateurs d'adhérer à la [Lunch attitude](#) indiquant d'**apporter son propre contenant**.
- Repenser les **cadeaux et autres objets offerts**.

Réutiliser... en réparant adroitement...

- Mettre en place des **boîtes d'échange** (via la reconversion de boîtes à journaux, cabines téléphoniques, etc.).
- Organiser des **ateliers pratiques de réparation**.
- Encourager les réparateurs à s'inscrire sur [Reparateurs.ch](#) et le relayer sur le site web de la commune.
- **Identifier et communiquer les lieux** pour l'achat en vrac, la 2e main, les bibliothèques d'objets, etc.
- Encourager l'organisation de **vides greniers, vides dressing, bourses aux habits** (pour enfants notamment).

Recycler... et composter

- Bien connaître les **filères de valorisation**, établir des statistiques fiables et les communiquer à la population.
- Mettre à disposition des **écopoints** accessibles à tous.
- Encourager le **tri des biodéchets** à travers la promotion du compostage privé ou la distribution de poubelle à biodéchets.
- Accueillir **des stands thématiques COSEDEC** lors des manifestations (10% offert par les Périmètres).
- Inviter **des animatrices COSEDEC dans les écoles** pour parler déchets (offert par les Périmètres).
- Utiliser le maximum de **matériaux de construction recyclés** pour les chantiers communaux.

Pour aller plus loin...

- Créer un **coin café - sensibilisation** dans les déchèteries.
- Mettre en place une **ressourcerie** : centre qui valorise et revend les déchets qui sont devenus de nouveaux objets.
- Inclure dans le règlement communal **l'obligation d'utiliser de la vaisselle réutilisable** dans l'administration et lors des manifestations publiques.

Soutien

Le canton apporte un soutien aux communes via la **Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets - COSEDEC** (plusieurs prestations sont proposées aux communes) et les [Périmètres de gestion des déchets](#) (selon le projet, des moyens financiers et matériels sont disponibles).

Exemple

St-Prex : Revalorisation de caissettes à journaux en boîtes à livres sur l'impulsion d'une citoyenne.

Contact : **Catherine Masson**, municipalite@st-prex.ch – Tél. 021 823 01 01

Yverdon-les-Bains : [Ressourcerie de la déchèterie STRID](#). Les objets donnés par les clients de la déchèterie sont revalorisés.

Contact : info@ressourcerie.ch (visite et info) – Tél. 024 425 44 49

Plus d'informations

Organismes régionaux de coordination et d'installations de traitement des déchets, regroupés dans des Périmètres de gestion des déchets ([Contact](#))

Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets ([COSEDEC](#))

Publications cantonales, dont le [Catalogue de recommandations de la DGE-GEODE](#)

[Modèles de règlement communal sur la gestion des déchets](#)

Information et matériels de sensibilisation : [Responsables.ch](#), [Savefood.ch](#), [Meschoixenvironnement.ch](#)

Réutilisation, réemploi d'éléments de construction : [salza.ch](#) ou [materium.ch](#)

Formations : [COSEDEC](#), [ASIR](#) (Association suisse des exploitants d'installations de valorisation des déchets)

Associations : [Zero Waste Switzerland](#), [Save Food](#), [Summit Foundation](#), [Association pour la Sauvegarde du Léman](#), [Fair act](#)

[Plan de gestion des déchets 2020](#) : pp.7 à 29 et pp. 48 à 53

[Loi et règlement cantonal sur la gestion des déchets](#)



Personne de contact

A. Orthlieb, DGE-GEODE
info.dechets@vd.ch – Tél. 021 316 75 25